



MUTA SANTÉ

RAPPORT ESG

Prise en compte des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance

*Rapport sur les données au
31 décembre 2025*



Table des matières

PARTIE 1	3
DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	3
1- RESUME DE LA DEMARCHE	3
2- MOYENS D'INFORMATIONS	4
3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DES MANDATS DE GESTION	9
4- CHARTE, LABEL OU CODE	9
PARTIE 2	13
INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS	13
1 - PERIMETRE	13
2 – METHODOLOGIE	14
3 - RESULTATS	18
GLOSSAIRE	25

DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

MUTA SANTÉ est une mutuelle de livre II régie par le Code de la Mutualité et agissant principalement en assurance santé avec les agréments pour les branches 1 (accidents), 2 (maladie) 20 (vie-décès) et 21 (natalité).

Pour 2025, MUTA SANTÉ affiche un chiffre d'affaires hors taxes de 143,9 M€ dont 26,3 M€ au titre de la prévoyance (décès et arrêt de travail) et représente 90 M€ de placements financiers.

1- RESUME DE LA DEMARCHE

1.1 Contexte réglementaire

La loi 2015-992 du 17 août 2015 définit les objectifs de la politique énergétique (article 173) : cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction, par tous les intervenants - citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics -, d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif.

En 2019, la loi Energie Climat et notamment son article 29 vient étendre les dispositions de l'article 29LEC sur le reporting financier.

Les organismes d'assurances, dont les Mutuelles, sont concernés par cette loi notamment au titre de leur politique d'investissement.

L'ACPR (Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution) a publié une instruction n°2022-I-24 relative aux documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance et les organismes de retraite professionnelle supplémentaire assujettis aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs financiers.

Au titre de cette instruction, compte tenu du total bilan de MUTA SANTÉ, il a été adopté le plan du rapport précisé par l'annexe A « Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total bilan ».

1.2 Démarche de MUTA SANTÉ

En tant qu'investisseur institutionnel, MUTA SANTÉ agit dans l'intérêt de ses adhérents et de l'intérêt général, dans le respect de ses valeurs mutualistes qui sont Solidarité, Transparence ainsi que Liberté et Démocratie. A ce titre elle se doit d'intégrer dans sa démarche d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent les questions de durabilité, d'éthique.

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière :

- Environnementaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement comme le traitement des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ...
- Sociaux pour tenir compte de l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les collaborateurs, les fournisseurs, avec la prévention des accidents, le dialogue social, le respect du droit du travail, ...
- De qualité de gouvernance (ESG) avec par exemple l'indépendance du Conseil d'Administration, la transparence des rémunérations, la lutte contre la corruption ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Ce rapport a été donc établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat du 08 novembre 2019 et de son décret d'application du 27 mai 2021.

Par ailleurs, la notion de critères ESG et de durabilité de façon générale ont été introduits dans la politique gestion des risques, la politique investissement et le rapport EIRS.

2- MOYENS D'INFORMATIONS

Le présent rapport est diffusé annuellement sur notre site internet et a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité d'audit et des risques et d'une validation par le Conseil d'administration.

La déclinaison concrète des principes ESG au sein de la mutuelle est la suivante :

E : ENVIRONNEMENT

La construction de notre nouveau siège social que nous occupons depuis 2023 a intégré dès sa conception des critères environnementaux forts.

Domaine	Actions
Energie	<p>Bâtiment « neuf » avec forte isolation sans climatisation</p> <p>Système de stores automatiques et avancée de toit permettant de réduire l'exposition au soleil</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques pour consommation interne</p> <p>Luminaires équipés de LED avec détecteur de présence et capteur de luminosité naturelle adaptant le niveau de luminosité</p> <p>Toit végétalisé afin de limiter la chaleur</p> <p>Equipement de bornes électriques supplémentaires pour voitures électriques</p>
Déplacement	<p>Privilégier les transports en commun pour les déplacements professionnels au niveau des notes de frais</p> <p>Accord télétravail permettant de réduire le déplacement domicile/travail</p> <p>Renouvellement du parc automobile en voitures hybrides ou électriques</p> <p>Garage à vélo sécurisé afin de promouvoir la mobilité douce</p>
Déchets	Tri des déchets et des cartouches imprimantes

	Utilisation de « broker » pour recyclage matériel informatique Fourniture de tasses pour réduire l'utilisation de gobelets avec tarif réduit sur le prix des boissons
Papier	Réduction des imprimantes individuelles Digitalisation et utilisation de GED afin de réduire l'envoi de courriers
Autres	Nettoyage des locaux avec une entreprise certifiée ECOLABEL européen Abords en prairies fleuries permettant une biodiversité et réduisant l'entretien et la tonte Utilisation de pavés drainant sur les zones extérieures afin de permettre une infiltration naturelle des eaux de pluie

Bilan Carbone

Par ailleurs, il a été réalisé en 2025 un premier bilan carbone sur les données 2024 avec l'opérateur Greenly spécialisé dans la réalisation de bilan carbone avec accès à une plateforme complète.

Le bilan carbone évalue la quantité de gaz à effet de serre produite par une organisation pendant 1 an.

Les émissions de GES sont divisées en trois catégories :

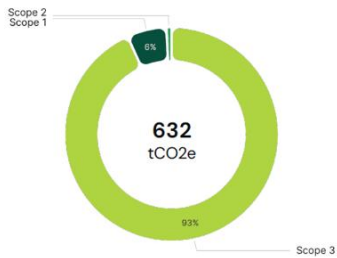
- Scope 1 : émissions directes, importantes dans l'industrie
- Scope 2 : consommation d'énergie de l'entité
- Scope 3 : Emissions indirectes (achats de services, déplacement des collaborateurs ou des clients, ...)

Chaque flux monétaire est converti en tonnes de CO2 (tCO2e) en appliquant des facteurs d'émissions selon la nature de la dépense (facteurs d'émission selon la base ADEME). Pour cet exercice, 40 % de nos émissions sont calculées à partir de données physiques.

Les résultats sont les suivants :



Selon Greenly, la médiane du secteur se situe à environ 8,9t/employé contre 5,5 pour MUTA SANTÉ.



Compte tenu de l'activité de MUTA SANTÉ, la grande majorité des GES appartient au scope 3.

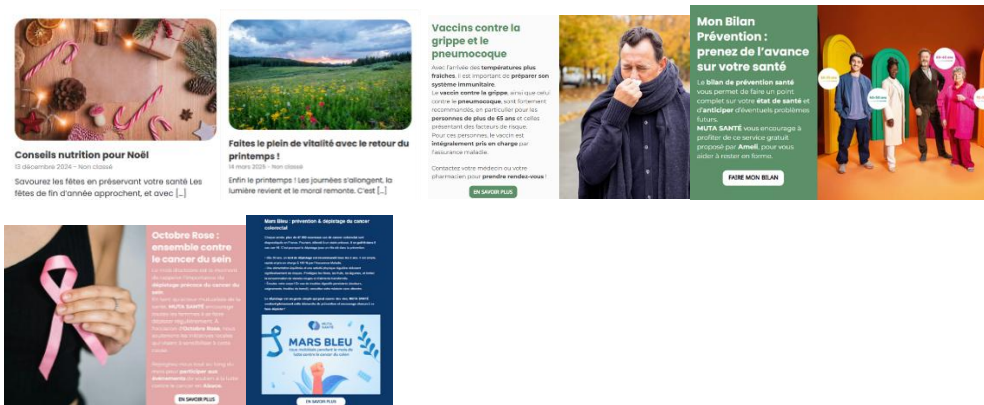
Il est néanmoins difficile de se comparer avec d'autres organismes du secteur car cela va dépendre de la méthode d'intégration du scope 3 dans la démarche.

Pour MUTA SANTÉ, l'objectif est d'intégrer progressivement la réduction des GES dans les décisions internes et de reconduire la réalisation de ce bilan carbone dans 2 ans afin de pouvoir analyser l'évolution des résultats.

S : SOCIAL

Les statuts de la mutuelle prévoient que la mutuelle mène des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie de ses membres.

Il est ainsi diffusé via les réseaux sociaux ou par mail, des messages liés à des actions de prévention santé comme le dépistage des cancers, les douleurs, l'obésité, ...



Ses valeurs mutualistes sont également diffusées sur le site internet.

NOS VALEURS MUTUALISTES

 <p>Solidarité</p> <p>Chez MUTA SANTÉ, la solidarité n'est pas un vain mot ! Notre Mutuelle est ouverte à tous, sans questionnaire de santé et sans limite d'âge ! Nous défendons une mutualisation forte des risques pour que personne ne soit laissé de côté.</p>	 <p>Transparence</p> <p>Chez MUTA SANTÉ, toutes nos démarches sont marquées du sceau de la transparence : les informations sur votre contrat sont facilement accessibles et disponibles, il n'y a pas de petites lignes et de clauses cachées dont nous ne vous aurions parlé. En outre, nous nous engageons totalement dans l'action de l'UNOCAM qui vise à rendre les garanties plus claires et plus lisibles.</p>	 <p>Liberté et démocratie</p> <p>De par son modèle de gouvernance, MUTA SANTÉ s'inscrit totalement dans le principe fondateur du Mutualisme : une personne, une voix ! Il n'y a pas d'actionnaires car MUTA SANTÉ appartient à chacun de ses membres qui sont ainsi tous représentés au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mutuelle.</p>
---	--	--

Par ailleurs MUTA SANTÉ dispose depuis fin 2023 d'une commission sociale dont le rôle est notamment de définir une politique d'aide sociale et son déploiement pratique ainsi que les moyens de la promouvoir.

Pour cela il a été défini 5 piliers prioritaires dans le déploiement de l'action sociale et des actions de prévention de MUTA SANTÉ :

Pilier I : Accompagnement social

Pilier II : Aides individuelles

Pilier III : Dons et visibilité

Pilier IV : Prévention et sensibilisation en entreprises

Pilier V : Degré élevé de solidarité



En 2025, le travail a porté sur le développement de l'axe 1 Prévention et sensibilisation en entreprise sur les Thèmes nutrition et aides aux aidants. Pour cela il a été conçu un kit de communication prévention en nutrition sous forme de la réalisation d'un Power Point de présentation sur les enjeux essentiels, de fiches pratiques, de fiches « menus », d'affiches de prévention. En parallèle, il a été créé un réseau d'intervenants en nutrition.

Un deuxième axe de travail en 2025 concerne le pilier I avec l'aide aux aidants et l'accompagnement au décès avec là aussi la réalisation d'un kit de communication.



Au niveau des aides individuelles, la politique sociale précise les domaines d'intervention qui sont notamment les suivants :

Santé : Faciliter l'accès aux soins notamment pour les foyers les plus modestes et soutenir nos assurés ayant des difficultés à assumer la totalité des frais de santé compte tenu de maladie ou de situation exceptionnelle,

Handicap & accidents de la vie : Aider à l'adaptation du logement ou l'achat d'équipements spécifiques,

Aide aux aidants : Ecouter, orienter et soutenir les familles touchées par la maladie ou le handicap.

Le critère social se caractérise également au sein de MUTA SANTÉ à travers la qualité de vie au travail de ses salariés ainsi que le souci de l'attractivité et la gestion des compétences.

Au niveau des mesures concrètes de qualité de Vie au travail, il peut être cité :

- La présence de plages fixes et variables dans un souci d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- Accord télétravail afin de réduire les trajets domicile/travail,
- Promotion de la mobilité interne quand c'est possible et travail à la formation de ces salariés dans le cadre de la gestion des compétences et l'accompagnement à la transformation des métiers,
- Installation de douches aménagées au niveau du siège social et participation à des opérations organisées par des organismes tiers comme le tournoi partenaire de volley, opération Run 5 au sein du parc d'activité des Collines ou le challenge connecté inter entreprise organisé par la santé au travail.

Par ailleurs, une sensibilisation au dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein a été faite aux salariés à l'occasion des événements Mars Bleu et Octobre Rose.



Il a également été organisé un dépistage du diabète pour nos assurés et MUTA SANTÉ a participé au DUOday dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap.



Stress de la rentrée : comment l'éviter pour retrouver énergie et sérénité
16 septembre 2025 - Divers, Santé



Rentrée en forme : pourquoi l'activité physique est votre meilleure alliée santé ?
10 septembre 2025 - Santé, Sports
La rentrée est souvent synonyme de reprise du travail, des habitudes et parfois du stress. [-]



Insolation : que faire face aux premiers signes et comment l'éviter ?
25 août 2025 - Santé

G : GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, MUTA SANTÉ s'attache à déployer ses valeurs mutualistes dans un souci de démocratie. Ainsi l'ensemble des administrateurs exercent leurs fonctions bénévolement sans rémunération d'aucune sorte.

MUTA SANTÉ met en œuvre les moyens de répondre à *"l'exigence de respect permanent de la compétence, de l'expérience et de l'honorabilité"* des membres du Conseil d'Administration.

Outre la vérification des mandats détenus par chaque administrateur, il est effectué chaque année une évaluation de *l'honorabilité, de l'honnêteté et de la solidité financière de chaque administrateur et Dirigeants effectifs.*

Par ailleurs, chaque administrateur est signataire d'une charte des Administrateurs de MUTA SANTÉ qui a pour objet de retracer les obligations et devoirs de chacun dans le cadre de ses fonctions, en vue d'une gestion saine et prudente, en favorisant l'application de ces principes, de bonnes pratiques et d'une éthique.

De plus la tenue de l'Assemblée générale se veut un véritable moment de rencontre et d'échanges avec l'ensemble des délégués.

3- PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS L'ATTRIBUTION DES MANDATS DE GESTION

Dans l'hypothèse où MUTA SANTÉ venait à attribuer un ou plusieurs mandats de gestion à un nouveau partenaire financier, MUTA SANTÉ serait particulièrement attentif à leur prise en compte des critères ESG.

Conformément à sa politique sous-traitance, MUTA SANTÉ réalise à minima tous les 2 ans une évaluation des gestionnaires financiers. Cette évaluation tient notamment compte de la qualité des reportings extra-financiers dont fait partie l'intégration des critères ESG dans le portefeuille et la description des méthodes employées.

A ce titre il est demandé annuellement aux gestionnaires financiers un rapport extra-financier sur l'évaluation du score ESG du portefeuille géré.

4- CHARTE, LABEL OU CODE

Les différents labels existants sur des critères ESG sont les suivants :

- Le label Investissement Socialement Responsable (ISR), crée en 2016 est le plus connu et est un label d'Etat créé par le ministère de l'Économie et des finances pour les supports d'investissements qui intègrent dans leur gestion des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, en conciliant performance et gestion responsable à travers le respect d'un cahier des charges strict,
- Le label Greefin a été créé en 2015 par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement et la contribution aux activités économiques favorables à la transition énergétique et écologique. Sont notamment exclues de l'investissement toutes activités liées à l'exploitation de combustibles fossiles, la filière nucléaire ou l'incinération/enfouissement de déchets sans récupération d'énergie.

D'autres labels existent comme le label Finansol pour la finance solidaire, le label Luxflag le plus européen ou le label Relance pour le financement des entreprises françaises.

Règlementation SFDR

Entrée en vigueur en 2021, la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR a été mise en place au niveau européen et vise à fournir plus de transparence sur les caractéristiques environnementales et sociales des marchés financiers.

Il est ainsi créé 3 catégories d'OPC (Organisme Placement Collectif) en fonction de ses caractéristiques :

- Article 6 : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales ; le produit n'a donc pas de caractère ESG spécifique,
- Article 8 : concerne les produits qui font la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociale ou une combinaison de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance,
- Article 9 : concerne les produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable.

En 2025, les deux fonds diversifiés, MUTA DIVERSIFIE et MUTA SANTE DIVERSIFIE, sont passés en classification article 8 en plus du fond MUTA ACTIONS qui l'avait été en 2024.

Les critères ESG sont au cœur du processus d'investissement des gestionnaires financiers de MUTA SANTÉ.

CREDIT MUTUEL GESTION

Crédit Mutuel Gestion se veut porteur de valeurs de proximité et solidarité.

Cette démarche de « Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) » est matérialisée au travers de sa politique d'Investissement Responsable. En intégrant à ses décisions d'investissements et de gestion des critères ESG, il aspire à privilégier un modèle créant de la valeur dans la durée.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement est la suivante :

Titres vifs

- Exclusion de valeurs d'Etats dans l'analyse extra-financière
- Analyses ESG et alertes sur les titres de l'univers d'investissement
- Engagement actionnariat

Fonds Crédit Mutuel AM

- CMCIC AM est signataire des PRI (Principes pour l'investissement Responsable) et respecte les dispositions de la loi Energie Climat et notamment son article 29
- La société de gestion s'assure des aspects de la gouvernance (participe et vote à toutes les AG) et d'une démarche d'engagement et de dialogue actionnariat auprès des entreprises

Fonds externes

- Collaborer principalement avec des sociétés de gestion sous label ISR
- Surveiller la note de durabilité de Morningstar
- Interroger les sociétés de gestion sur leur politique ISR
- Intégration d'un volet ESG dans l'analyse de fonds

En complément des engagements RSM, Crédit Mutuel Gestion s'inscrit également dans les différents engagements de Place :



VEGA INVESTMENT MANAGERS

La philosophie d'Investissement Responsable de VEGA IM repose sur la conviction que les entreprises intégrant une analyse des risques ESG dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.

Convaincu que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer au cœur de son métier de gérants d'actifs, VEGA IM a souhaité faire évoluer son offre de gestion existante dès 2018 en enrichissant son process de gestion d'une approche ESG complémentaire tout en maintenant l'expertise historique de sa gestion.

La politique d'Investissement Responsable (IR) explique comment VEGA IM a entrepris une démarche ESG.

Ainsi, plusieurs étapes spécifiques et complémentaires se sont développées chez VEGA IM :

- En mars 2019, VEGA IM intègre le comité d'Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de la Gestion financière)



- En mai 2019, signature des UN PRI (réseau international dont l'objectif est la mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable soutenu par les Nations Unies),



- En 2022, adhésion à Climate Actions 100+ (initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique),



- En 2022, VEGA IM a décidé d'enrichir sa gouvernance en créant le **pôle Finance durable**,
- En 2023, signataire du Carbon Disclosure Project (organisme de bienfaisance à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les Etats et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux).



- En 2025, VEGA IS a créé une équipe dédiée à l'investissement responsable, consolidant ainsi son engagement historique en matière d'intégration ESG. Cette initiative s'inscrit dans la nouvelle organisation issue du rapprochement entre VEGA IM et Natixis IM Solutions, deux entités du groupe BPCE. Cette structuration a permis de rapprocher deux expertises ESG complémentaires et de consolider les processus d'investissement ESG. L'équipe Investissement Responsable pilote désormais les différentes politiques IR et supervise l'intégration ESG au sein de l'ensemble des gestions. Cette nouvelle dynamique s'est accompagnée de choix stratégiques, notamment la labélisation de 19 fonds certifiés selon les exigences renforcées du label ISR V3. À fin décembre 2025, ce périmètre comprenait quatre fonds de fonds, neuf fonds en gestion directe et six FCPE. Selon le cadre SFDR, les gestions Article 8 et Article 9 représentent environ 74 % des encours totaux.

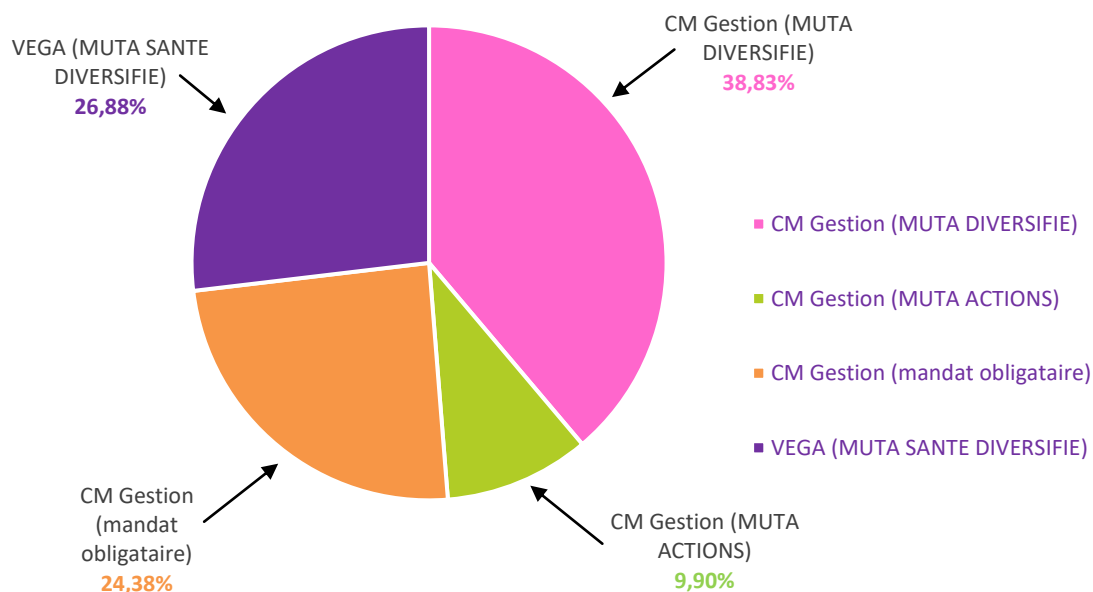
INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

Les trois fonds dédiés de MUTA SANTÉ sont classés en article 8, ce qui signifie qu'ils intègrent des critères ESG.

Il est porté une attention particulière à l'intégration des critères ESG dans tous les actifs financiers de MUTA SANTÉ via des reportings extra-financier, de plus en plus détaillés, demandés aux différents gestionnaires financiers.

1 - PERIMETRE

Au 31/12/2025 l'ensemble des actifs financiers de MUTA SANTÉ se valorise à 90 M€ (contre 84 M€ en 2024) dont 76 % gérés via 3 fonds dédiés (contre 74 % en 2024), 24 % via un mandat de gestion obligataire géré par le CM Gestion (contre 26 % en 2024).

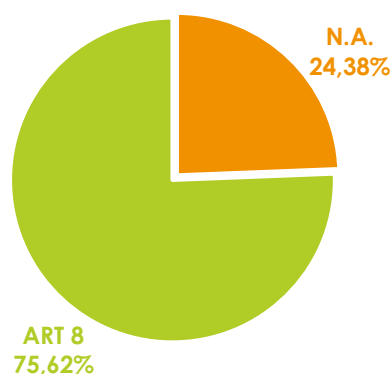


L'analyse ESG est réalisée sur nos fonds dédiés et sur le mandat de gestion obligataire.

Pour 2025, l'analyse couvre ainsi 100 % des actifs financiers de MUTA SANTÉ selon une grille d'évaluation extra-financière.

La répartition de la classification selon la réglementation SFDR est la suivante :

MUTA ACTION (BECM)	8 922 376	9,90%	ART 8
MUTA DIVERSIFIE (BECM)	34 992 942	38,83%	ART 8
MUTA SANTE DIVERSIFIE (BPALC)	24 224 503	26,88%	ART 8
MANDAT OBLIGATAIRE (BECM)	21 969 840	24,38%	N.A.
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	90 110	100,00%	



La part des actifs classés en Art 8 est passée de 9 % en 2024 à 76 % en 2025 suite à la classification des deux fonds dédiés diversifiés en Art. 8 en 2025.

Le Mandat ne peut quant à lui être classé puisque cette classification issue de la réglementation SFDR ne concerne que les Organismes de Placements Collectifs.

Les actifs financiers sont gérés par deux partenaires : CM Gestion qui gère un fond dédié diversifié, un fond dédié action et le mandat obligataire et VEGA Investment Managers qui gère un fond dédié diversifié.

2 – METHODOLOGIE

Dans la réglementation SFDR, les régulateurs n'ont pas précisé de méthodologie standard pour mesurer l'investissement durable.

Il en résulte que chaque producteur doit développer sa propre méthodologie de calcul.

L'étude ESG est réalisée par chacun des 2 gérants des fonds dédiés de MUTA SANTÉ selon des méthodes différentes qui sont décrites ci-dessous.

CREDIT MUTUEL GESTION

Notre principal gestionnaire qui est le « Crédit Mutuel Gestion » est un acteur historique reconnu en matière de finance responsable. Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche globale couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux, dont le climat en se dotant d'un outil propriétaire permettant de mettre à disposition des gérants de fonds des données adaptées pour comprendre la trajectoire extra-financière des sociétés.

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur ce modèle interne d'analyse ESG (FReD) en appui avec des agences de notation sélectionnées (SUSTAINALYTICS, ISS ESG, TRUCOST) portant que ce soit sur les entreprises ou sur les Etats.



Cette méthode interne propriétaire dédiée est constituée de 45 indicateurs au sein de 15 catégories. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

L'approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de règlement et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Ces 17 objectifs de développement durable établis par les Etats membres des Nations Unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030 couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, l'agriculture, l'éducation...

En complément, une analyse qualitative, basée notamment sur le dialogue avec les dirigeants, est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG.

Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière auxquels le gestionnaire a ajouté les critères économique et sociétal ainsi que l'engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable.

Cette approche vise à évaluer en tendance, à minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant la démarche :

- Le critère environnemental tient compte de la politique carbone, de la conception et le cycle de vie des produits et services, de la gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité,
- Le critère social prend en compte le respect de l'individu et la non-discrimination (droits de l'homme, parité, ...), le dialogue social et la politique RH, l'hygiène et la sécurité, la formation du personnel,
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du Conseil d'Administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes,
- Le critère économique et sociétal permet d'analyser la chaîne de valeur vis-à-vis du client, du fournisseur, les relations avec la communauté économique et la société civile,
- Le critère engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable : pilotage de la démarche, implication du management et des équipes.

Grace aux critères ESG, le gestionnaire peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Ce modèle interne d'analyse ESG intègre les enjeux de la transition climatique des émetteurs au travers des éléments d'analyse de la stratégie CO2, du rôle de l'innovation, des mesures de la trajectoire et des prises de décision. Ce dispositif vise à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement l'exposition des portefeuilles à la transition climatique.

Le modèle permet la normalisation et la standardisation des informations recueillies une fois par mois sur la base d'un score global de 1 à 10 (1 représentant une contribution faible aux facteurs ESG) puis la classification des entreprises selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra financière à date.

Classification des groupes	Descriptif	Note ESG globale	Couleur
1 = Négatif	Risque ESG élevé / actifs potentiellement gelés	≤ 2,7	Red
2 = Peu impliqué	Plus indifférent qu'opposant	de 2,8 à 4,2	Orange
3 = Administratif neutre	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	de 4,3 à 5,5	Yellow
4 = Engagé	Engagé dans la trajectoire / Best in Trend	de 5,6 à 6,8	Light Green
5 = Best-in-class	Pertinence réelle / Best in Class	≥ 6,9	Green

Concernant les controverses, le gérant classe les controverses en 4 catégories (cf ci-dessous). Les controverses sévères sont interdites et donc en liste rouge. Il n'y en a donc pas dans le portefeuille. Cela ne veut pas dire qu'aucuns titres en portefeuille n'a de controverses, seulement que ces controverses selon leur processus d'analyse, ne sont pas classées « rouge interdites ». Dans ce process ils utilisent deux providers externes Sustainalytics et ISS.



VEGA INVESTMENT MANAGERS

Le second gestionnaire « **VEGA Investment Managers** » (société de gestion BPALC) utilise exclusivement la méthodologie SUSTAINALYTICS.

La méthodologie d'analyse ESG de SUSTAINALYTICS s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des Enjeux ESG matériels, réels, définis par SUSTAINALYTICS.

A ce jour, SUSTAINALYTICS a défini 21 enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

1. Gouvernance d'entreprise
2. Accès aux services de base
3. Pot-de-vin et corruption
4. Ethique des affaires
5. Relations avec la communauté
6. Sécurité et confidentialité des données
7. Emissions, effluents et déchets
8. Impact carbone-activités
9. Impact carbone-produits et services

10. Impact Environnementaux & Sociaux des produits et services
11. Capital humain
12. Droits de l'Homme
13. Droits de l'Homme – Chaîne d'approvisionnement
14. Utilisation du sol et biodiversité
15. Utilisation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
16. Santé et sécurité des collaborateurs
17. Intégration ESG - Finance
18. Gouvernance Produit
19. Résistance / Solidité
20. Utilisation des ressources
21. Utilisation des ressources - Chaîne d'approvisionnement

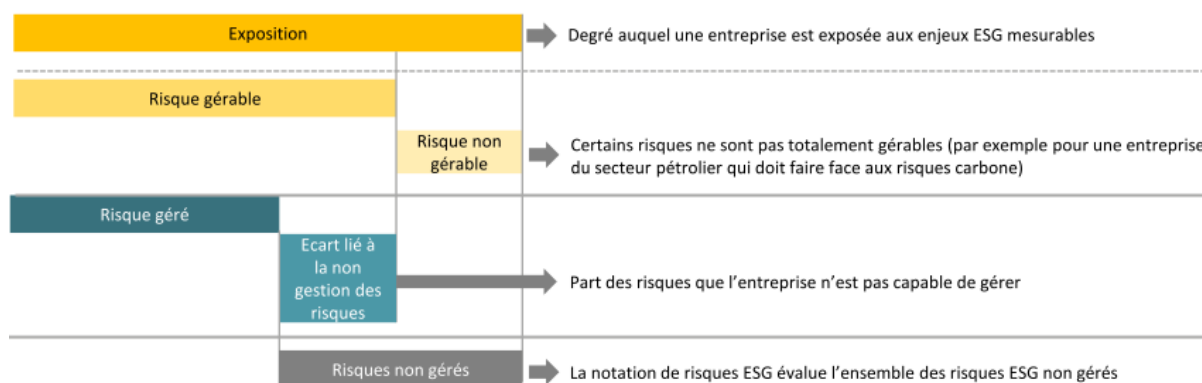
Le nombre d'enjeux majeurs évalués par société est entre 3 et 9 (la Gouvernance d'entreprise étant systématiquement évaluée).

Les enjeux majeurs sélectionnés et évalués pour chaque société dépendent du secteur d'activité de la société, selon une granularité très fine (138 secteurs différents).

Pour chacun de ces enjeux, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère ces problématiques.

En moyenne, sur l'ensemble des enjeux majeurs analysés pour une société, une centaine d'indicateurs sont évalués.

SUSTAINALYTICS est ainsi en mesure d'évaluer le risque potentiel d'un enjeu majeur et sa mitigation par les mesures prises par la société. Le risque résiduel est alors la somme des risques non-gérables et ceux non gérés, comme illustré par le graphique ci-dessous :



Le score de durabilité calculé par SUSTAINALYTICS est la moyenne pondérée du score de risque ESG des entreprises en portefeuille notées par SUSTAINALYTICS. Pour qu'il soit noté, 67 % de l'actif d'un portefeuille doit être couvert par une notation de risque ESG. Le pourcentage d'actifs sous gestion des titres couverts est ensuite rééchelonné à 100 % avant de calculer le score de durabilité du portefeuille.

Le score de durabilité est quant à lui bon plus il est faible car à l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score SUSTAINALYTICS bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

Les émetteurs sont classés en cinq catégories suivant leur niveau de risque.

Echelle de risque	
Négligible	0 < Risk Rating < 10
Low	10 < Risk Rating < 20
Medium	20 < Risk Rating < 30
High	30 < Risk Rating < 40
Severe	40 < Risk Rating < 100

Source: Sustainalytics

Le taux d'implication dans les activités sujettes à controverse correspond au pourcentage d'exposition des revenus d'une entreprise aux domaines de produits suivants : avortement, divertissement pour adultes, boissons alcoolisées, tests sur les animaux, contraceptifs, armes controversées, fourrure et cuir spécialisé, jeux d'argent, plantes et graines génétiquement modifiées, cellules souches embryonnaires humaines et tissus fœtaux, contrats militaires, nucléaire, huile de palme, pesticides, produits du porc, prêts prédateurs, armes légères, charbon thermique et tabac.

Le score de risque carbone est pondéré par l'actif des titres en portefeuille et est calculé en moyenne sur les 12 derniers mois. Pour le calculer, les notations de risque carbone des entreprises de Sustainalytics sont utilisées, elles indiquent le risque auquel les entreprises sont confrontées lors de la transition vers une économie sobre en carbone.

L'évaluation par Sustainalytics du risque carbone d'une entreprise s'appuie sur :

- L'exposition de l'entreprise aux risques liés au carbone tout au long de la chaîne de valeur ;
- Le point de vue de Sustainalytics sur la mesure dans laquelle les activités et les produits de l'entreprise seront ciblés pour s'aligner sur une économie à faible émission de carbone ;
- La capacité de l'entreprise à gérer et la qualité de son approche de gestion pour réduire le risque carbone.

3 - RESULTATS

3-1 CREDIT MUTUEL GESTION

a) ESG

Les fonds dédiés ainsi que le mandat obligatoire gérés par le « Crédit Mutuel Gestion » pour MUTA SANTÉ sont notés de la façon suivante :

MUTA ACTIONS

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA ACTIONS	
Version des Notes ESG : V3		Actif Net Calculé = 8 922 875 €	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,64	99,99%
	Note E	6,52	99,99%
	Note S	6,62	99,99%
	Note G	6,87	99,99%

MUTA DIVERSIFIE

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA DIVERSIFIE	
Version des Notes ESG : V3		Actif Net Calculé = 35 000 243 €	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,46	98,90%
	Note E	5,95	98,90%
	Note S	6,07	98,90%
	Note G	7,40	98,90%

Mandat MUTA SANTE

Source des données : ISS (Carbone et KPI SFDR)		PORTFOLIO : MUTA SANTE	
Version des Notes ESG : V3		Actif Net Calculé = 21 969 840 €	
Catégorie	Libellé des KPI	Valeur	Taux de Couverture
NOTE ESG	Note ESG Globale	6,54	98,61%
	Note E	6,06	98,61%
	Note S	6,15	98,61%
	Note G	7,43	98,61%

Il en résulte la classification suivante de chacun des supports :

Fond Dédié/ mandat	Score ESG Global	Taux de couverture de la notation	Classification
MUTA ACTIONS	6,64	99,99% de l'actif	4- Engagé
MUTA DIVERSIFIE	6,46	98,90% de l'actif	4-Engagé
Mandat MUTA SANTE	6,54	98,61% de l'actif	4-Engagé

Tous les taux de couverture sont en légère hausse, et tous les supports sont classés dans la catégorie « Engagé ».

Evolution des scores :

Fond Dédié / mandat	Score 2025	Score 2024	Tendance
MUTA ACTIONS	6,64	6,58	↗
MUTA DIVERSIFIE	6,46	6,31	↗
Mandat MUTA SANTE	6,54	6,34	↗

Tous les scores sont en légère augmentation (plus le score est élevé plus la contribution aux facteurs ESG est importante).

La répartition des actifs par classification, pour chacun des fonds dédiés, est la suivante :

Classification		MUTA ACTIONS		MUTA DIVERSIFIE		mandat MUTA SANTE	
		2025	2024	2025	2024	2025	2024
5	Très engagé	39,3%	38,1%	58,4%	11,8%	53,9%	18,9%
4	Engagé	51,3%	46,7%	33,7%	30,7%	37,4%	71,1%
3	Administratif neutre	7,9%	9,5%	6,8%	7,9%	4,1%	8,5%
2	Peu impliqué	1,5%	0,0%	0,1%	0,0%	0,4%	0,0%
1	Négatif	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total Noté (Hors OPCVM & Liquidités)		100,0%	94,4%	99,0%	50,4%	95,8%	98,5%

MUTA ACTIONS est légèrement plus investi dans la catégorie « Engagé » (51 % contre 47 % en 2024).

MUTA DIVERSIFIE est très largement plus investi dans la catégorie « Très engagé » car en 2024, les obligations d'Etat n'avaient pas été classifiées (58 % contre 12 % en 2024) et un peu plus dans la catégorie « Engagé » (34 % contre 31 % en 2024).

Quant au mandat, la proportion dans la catégorie « Engagé » a très largement baissé (37 % contre 71 % en 2024) au bénéfice de la catégorie « Très engagé » qui a très largement augmenté (54 % contre 19 % en 2024).

b) CONTROVERSE

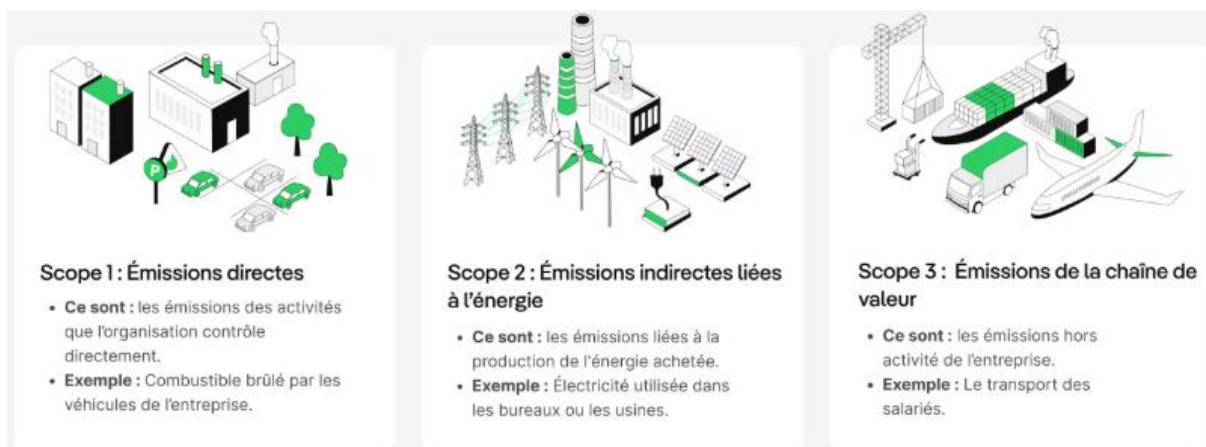
CMCIC AM classe les controverses en 4 catégories. Les controverses sévères sont interdites et donc en liste rouge. Il n'y en a donc pas dans le portefeuille. Cela ne veut pas dire qu'aucuns titres en portefeuille n'a de controverses, seulement que ces controverses selon le processus d'analyse, ne sont pas classées « rouge interdites ».

c) RISQUE CARBONE

Pour réaliser un bilan carbone, les organisations publiques ou privées doivent analyser les **émissions de gaz à effet de serre** émanant de leur périmètre d'activité et de celui de tiers. La zone dans laquelle les émissions de gaz à effet de serre sont classées et analysées est appelée scope. Jusqu'à présent, il existe trois périmètres distincts : les **scopes 1, 2 et 3**.

Le **scope 1** représente les émissions directes de GES produits par l'entreprise, le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise et enfin le **scope 3** est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise. Dans la plupart des cas, les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise se concentrent dans le scope 3.

Le **scope 1** est le périmètre le plus restreint et proche d'une organisation, tandis que le **scope 3** est le plus étendu et éloigné.



L'empreinte et l'intensité carbone en détail :

MUTA ACTIONS

Scope	2025		2024	
	Portefeuille	Taux de couverture	Portefeuille	Taux de couverture
Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ investi)	49,89	99,15%	94,76	98,54%
Empreinte Carbone Scope 1+2+3 (tCO2/M€ investi)	637,40	99,15%	840,04	98,54%
Intensité Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ CA)	123,64	99,99%	136,92	98,71%

Le fond a très nettement baissé son empreinte carbone sur les émissions directes et indirectes liées à l'énergie (49,89 tCO2/M€ investi contre 94,76 en 2024). L'empreinte carbone toutes émissions a baissé de 25 % (637,40 tCO2/M€ contre 840,04 en 2024).

MUTA DIVERSIFIE

Scope	2025		2024	
	Portefeuille	Taux de couverture	Portefeuille	Taux de couverture
Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ investi)	14,15	96,05%	25,55	77,51%
Empreinte Carbone Scope 1+2+3 (tCO2/M€ investi)	314,66	96,05%	328,77	77,51%
Intensité Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ CA)	38,60	98,03%	110,46	95,72%

Le fond a baissé son empreinte carbone sur les émissions directes et indirectes liées à l'énergie de 45% (14,15 tCO2/M€ investi contre 25,55 en 2024) tout en augmentant le taux de couverture de 18% (96,05% contre 77,51% en 2024).

L'intensité carbone a baissé de 65% (38,60 tCO2/M€ contre 110,46 en 2024).

Mandat MUTA SANTE

Scope	2025		2024	
	Portefeuille	Taux de couverture	Portefeuille	Taux de couverture
Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ investi)	29,64	97,10%	26,41	86,82%
Empreinte Carbone Scope 1+2+3 (tCO2/M€ investi)	633,78	97,10%	608,24	86,82%
Intensité Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ CA)	103,54	99,54%	50,27	95,77%

Les empreintes Carbone Scope 1+2 et Scope 1+2+3 ont légèrement augmenté par contre l'intensité Carbone Scope 1+2 a doublé (103,54 tCO2/M€ contre 50,27 tCO2/M€ en 2024) du fait principalement de l'achat en 2025 d'obligations du secteur d'activité « Utilities » comme Accor, Imerys et Tennet qui ont une bonne note ESG (respectivement 6,18 – 5,74 et 6) mais une intensité carbone élevée.



Empreinte carbone et Intensité carbone :

L'empreinte carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre émise directement ou indirectement, permet de quantifier l'impact des activités humaines sur le climat.


L'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre émise par une unité d'activité ou de production, elle permet de comparer l'impact environnemental de différentes activités ou technologies indépendamment de leur taille ou volume de production.

2.2 VEGA INVESTMENT MANAGERS

a) ESG

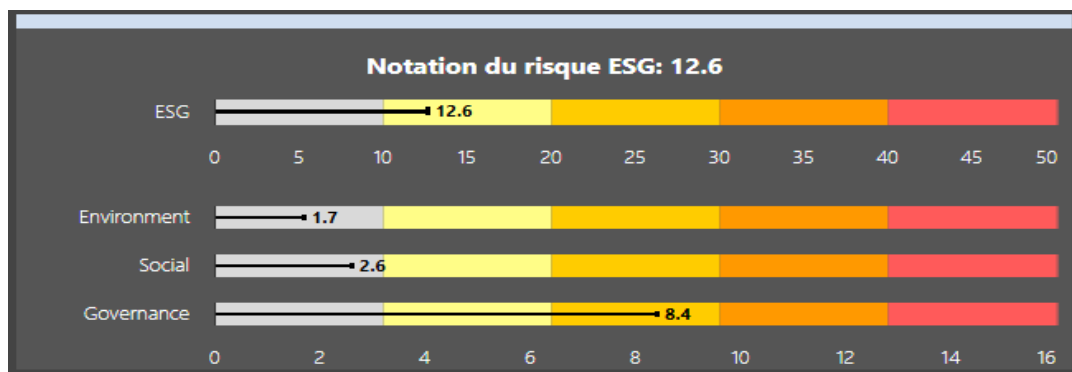
Score du risque ESG du portefeuille :

Ce score est considéré comme bon s'il est faible.

Score ESG global	Score 2025	Score 2024	Tendance
MUTA SANTE DIVERSIFIE	12,6 Classe Low	14,6 Classe Low	

Il s'améliore pour le fond MUTA SANTE DIVERSIFIE qui reste dans la catégorie Low (risques faibles).

Le score d'exposition à chacun des critères du risque est le suivant :



Le fond a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère. Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (92,46 % de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (0,17 % de l'actif net du produit).

b) CONTROVERSE

Le pourcentage de l'actif net couvert par le score de controverse est de 100 %.

Evolution de la répartition (en % de l'actif net du portefeuille) par classe de risque lié à la controverse en fonction de la gravité :

Catégorie du risque controverse	Score 2025	Score 2024	Tendance
Controverses sévères	0,0	0,0	-
Controverses élevées	0,6	4,7	↘
Controverses importantes	13,8	34,8	↘
Controverses modérées	63,2	30,9	↗
Controverses faibles	10,3	21,5	↘
Pas de controverse	12,1	8,1	↗

Le pourcentage lié aux controverses importantes baisse en faveur principalement des risques de controverses modérées.

c) RISQUE CARBONE

Les émissions de gaz à effet de serre financées par le produit divisées par le taux de détention des entreprises sous-jacentes s'élèvent à 318.9 tCO2/M€ d'investissements.

2.3 SYNTHÈSE

La volonté de MUTA SANTÉ d'accélérer sa transition responsable s'est entre autres concrétisée dans la stratégie de placement en choisissant de modifier la classification des deux fonds dédiés diversifiés pour qu'ils intègrent les critères ESG des placements classés « Article 8 ».

Tous les encours de MUTA SANTÉ sont soumis à l'analyse ESG. Ils augmentent de 7 % (90 M€ en 2025 contre 84 M€ en 2024).

La note ESG des 3 supports de placement au « Crédit Mutuel Gestion » est en légère amélioration. Les résultats indiquent une classe de risque qui reste de type « engagé ». Les taux de couverture des différents supports sont très proches de 100 %. Les scores du risque carbone s'améliorent également. Ces évolutions montrent une prise en compte de plus en plus importante du gérant des objectifs de développement durable.

« VEGA Investment Managers » ne peut désormais plus s'appuyer sur Morningstar pour générer les reportings ESG. Ils ont basculé vers un nouveau processus de production, en s'appuyant sur leur plateforme Sequantis.

L'outil Sequantis est leur plateforme d'analyse et de calcul ESG qui fait le lien entre les inventaires des fonds et les données ESG fournies par Sustainalytics. A partir de cette solution, ils ont défini un reporting ESG standardisé. La source de données utilisées dans le nouveau reporting est la même que celui du reporting Morningstar précédent.

En faisant évoluer ses outils, « VEGA Investment Managers » nous communique un nouveau format de leurs résultats. Le score ESG global s'améliore et la répartition des controverses également.

Malgré le manque d'harmonisation de l'évaluation des critères ESG de nos partenaires financiers, les résultats traduisent une analyse de plus en plus maîtrisée et détaillée des risques liés aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Les progrès, à la fois qualitatifs et quantitatifs, témoignent d'une réelle maturité dans la démarche ESG de nos partenaires financiers et posent les bases d'un avenir toujours plus engagé et vertueux.

L'évolution positive de ces scores confirme que MUTA SANTÉ est acteur, à sa manière, sur les 17 objectifs du développement durable des Nations Unies.

L'année 2025 a permis de consolider les avancées de MUTA SANTÉ, confirmant sa volonté durable de se placer dans une logique de performance responsable.

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public qui conseille, facilite et aide au financement de projets de transition énergétique et environnementales des territoires en France. A ce titre elle analyse l'ensemble des rapports ESG ou « article LEC 29 » déposés sur sa plateforme.

Article 8

Le règlement SFDR a fait rentrer dans le langage commun des produits financiers, la notion d'articles 6, 8 et 9. Cette classification a pour but d'expliciter le niveau d'ambition du produit quant à la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion. La classification en article 8 signifie qu'il est fait la promotion des caractéristiques ESG dans le produit.

CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive européenne adoptée en 2022 qui renforce les obligations de publication d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

La directive Omnibus de simplification adoptée le 16 décembre 2025 par le parlement européen a pour vocation à alléger les obligations de rapport de durabilité en relevant les seuils d'application et en allégeant certaines exigences.

Controverse

Accusations dont peut faire l'objet d'un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains.

ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de gouvernance (G) qui constituent les trois piliers d'analyses pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions eu encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration et la vérification des comptes

Extra-financier

Relatif à la prise en compte des critères ESG au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES figurent notamment le Dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore la vapeur d'eau (H₂O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer les critères ESG dans les placements financiers.

SFDR

Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) est un règlement entré en vigueur en mars 2021 qui impose aux professionnels de la gestion d'actifs financiers de communiquer de façon claire et harmonisée sur la prise en compte ou non des critères ESG dans les produits d'investissements proposés.